

## **Les ARS seront opérationnelles le 1er avril**

Les 26 Agences régionales de santé (ARS) devraient être opérationnelles le 1er avril. Regroupant 7 structures (ARH, DRASS, DDASS, CRAM, URCAM, MRS, GRSP), ces agences ont deux grands objectifs : le pilotage de la politique de santé publique en région (prévention, promotion et éducation à la santé, veille et sécurité sanitaires) et la régulation de l'offre de santé sur le territoire régional. Les ARS deviennent, par conséquent, les uniques interlocuteurs des professionnels de santé libéraux.

Face aux agences, les professions de santé seront représentées par les unions régionales de professionnels de santé (URPS), instances prévues par la loi « Hôpital, patients, santé et territoires ».